

Dans quelques jours, le juge du Tribunal Administratif de Bordeaux se prononcera sur le recours formulé par les élus de la minorité contre l'avenant numéro trois au marché de maîtrise d'oeuvre de l'école maternelle. Sans jamais avoir fait de recours contre le permis de construire, le Nouvel Elan Tressois reproche à la Commune le maintien de l'architecte engagée sur le projet de la nouvelle école maternelle, arguant que suite aux nouvelles orientations prises après la destruction de l'école par les inondations, le précédent marché aurait dû être selon eux résilié. ILS DEMANDENT DONC L'ARRET DES TRAVAUX.

Le projet et les premiers engagements financiers de la Commune datent de 2016 ; le marché de maîtrise d'oeuvre a été attribué au cabinet d'architecture après appel d'offres en 2019.

En juin 2021, des pluies jamais vues par leur intensité ont causé la dévastation de l'école maternelle rendant les espaces inutilisables. Durant une année, les enfants ont été accueillis dans des conditions précaires : dans des modulaires commandés (fort heureusement !) des mois avant en prévision des premiers travaux, dans la partie de l'école la moins abîmée, restaurée en urgence (mais qui a néanmoins poursuivi sa dégradation) et dans la salle de la fontaine.

Notre seul et unique objectif, partagé par l'Education Nationale et les services de l'Etat, était bien évidemment la poursuite des enseignements mais surtout l'accueil au plus tôt des enfants dans une école confortable et adaptée aux besoins pédagogiques actuels.

Pour autant, selon les élus du Nouvel Elan Tressois, les conditions d'accueil précaires de la rentrée 2021 auraient dû être figées pendant des années le temps de tout reprendre à zéro. Par conséquent, le précédent projet aurait dû être jeté à la poubelle, l'architecte au fait des attentes et des spécificités locales, renvoyée et l'argent public investi, soit des centaines de milliers d'euros, définitivement perdu.

De plus, les élus de la minorité souhaitaient que le projet soit déplacé dans le parc Marès, loin du centre et de ses équipements comme la médiathèque où les maternelles se rendent chaque semaine, la cuisine du restaurant scolaire qui permet la liaison chaude, l'école élémentaire...

Les équipes éducatives ne le voulaient pas.

Une école dans le parc Marès aurait nécessité d'artificialiser le terrain, de créer des places de stationnement supplémentaires mais aussi de renoncer au réseau de chaleur par géothermie dans le bourg.

Nous n'avons pas fait ce choix mais au contraire, celui de nous adapter en surélevant le bâtiment de 80 cm à 1m afin d'éviter toute nouvelle inondation tout en maintenant l'école dans le bourg, emplacement idéal au regard des enjeux pédagogiques, environnementaux et financiers.

Nous avons poursuivi encore et toujours le même objectif : accueillir au plus tôt les enfants dans leur nouvelle école confortable.

Et vous, qu'auriez-vous fait ?

Poursuivre le projet selon les orientations travaillées avec les enseignants, les parents d'élèves, les ATSEM... depuis des années et réduire au maximum la durée de la période transitoire ?

Ou comme les élus de la minorité en ont l'habitude vous opposer, vous opposer au projet de l'école maternelle, en dépit de l'intérêt des enfants ?

Guidés par l'intérêt de tous et le souci constant de bonne gestion des finances de la Commune, nous attendons sereinement la décision du juge.

Les élus de Tresses Ensemble